

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018

Présents : MAITRE Jean-Louis, BURON Nicole, AUCLAIR Daniel, JOBEZ Lucie, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, CLERC Jean Philippe, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, TOURNIER Laurence, LAMBHEY Dominique

Excusés : ROBELIN Anthony, GUICHARD Bruno, TURIN Christian, VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BURON Nicole

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour avec l'ajout du point demande de subvention après le point organisation de la fête

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 13 avril 2018
- 3 Revue des décisions
- 4 Compte rendu des réunions
- 5 Numérisation des registres d'état civil
- 6 Convention vente de bois groupée
- 7 Contrat d'approvisionnement ONF
- 8 Programme de communication zéro Phyto
- 9 Réduction loyer de Madame Imbert
- 10 Projet salle des fêtes
- 11 Etude topographique rue du Fays
- 12 Organisation de la fête
- 13 Demande de subvention
- 14 Urbanisme
- 15 Informations diverses :
 - 1 conseil municipal de jeunes
 - 2 projet Eolien,
 - 3 cimetière,
 - 4 visite locaux du progrès le mardi 12/06 à 17 heures
 - 5

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 13 avril 2018

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

3) REVUE DES DECISIONS

4) COMPTE RENDU DES REUNIONS

17/04/2018 : Visite du territoire par le préfet

Une journée intéressante qui a permis de présenter l'ensemble du territoire et les compétences exercées à travers un diaporama très illustré. Ensuite un pisciculteur est intervenu pour présenter la problématique de ce métier et les actions emmenées pour créer une filière. Puis nous nous sommes rendus dans l'entreprise Marotte qui fait de la tabletterie et des coffrets bois de très haut de gamme et nous avons fini par Grange sur Baume et la visite du bar de village qui s'est ouvert et la présentation des travaux qui vont être réalisés pour sécuriser le belvédère.

26/04/2018 : commission enfance jeunesse

Bilan des activités du RAMI qui est un service performant et apprécié des assistantes maternelles comme des parents. Bonne fréquentation et nombreuses activités. Le Lieu d'accueil parents enfants fonctionne au-delà de nos espérances. Présentation du projet réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnements des parents. La fréquentation des 4 sites d'accueil de loisirs pour la période de février et avril avec une difficulté à remplir le site de Commenailles. Des solutions seront recherchées pour mieux communiquer et mettre en place une navette pour prendre des enfants sur Bletterans ou sur d'autres sites.

Mise en place de nouvelles règles d'inscriptions pour permettre à tous d'avoir le même accès et les mêmes facilités pour les inscriptions. Mise en place des repas sur Commenailles et Sellières.
Possibilité d'extension d'accueil pour les 3 à 6 ans sur Bletterans et prise en charge des adolescents sur Commenailles.

27/04/2018 : RDV avec Mme Cartallier pour le projet Salle des Fêtes

Présentation de l'avant-projet modifié en fonction de nos demandes et qui fera l'objet de nouvelles propositions.

02/05/2018 : Journée numérique avec la Région et visite FABLAB

Jean Philippe Clerc informe le conseil de la visite du Fablab par le Vice-Président de la région en charge du développement numérique. Présentation des différentes machines, des ateliers et des projets en cours. Celui-ci a été très impressionné par tout ce travail, par l'implication des bénévoles et par la qualité des actions engagées.

02/05/2018 : visite des enfants de l'école dans le cadre du conseil municipal de jeunes

Présentation de la mairie et de son fonctionnement par Nicole Buron, Dominique Lambey et les secrétaires.

14/05/2018 : commission Desnes

Etat d'avancement du projet et des prestataires qui prendront en charge le fonctionnement au quotidien. Il y aura sur place une aqua structure géante (50m * 50m) des pédalos et autres jeux d'eau, un espace de restauration rapide, boissons et glaces. Sur cet espace il y a également quelques jeux pour les enfants, des tables de pique nique, des espaces pour jouer aux boules, volley et foot. La CCBHS veut un site propre et interdit les chiens, de fumer sur la plage, et demande à chacun d'être respectueux de cet endroit en triant les déchets. En juillet et août une partie de la plage sera surveillée pour la baignade, pour le reste de la plage et en dehors de ces heures, la baignade est interdite ou au risque et périls des personnes.

16/05/2018 : commission environnement

Elle fut l'occasion de présenter les modifications de fonctionnement suite au décès de Mr Chalandard Vice Président en charge de cette compétence. De travailler sur les orientations du projet de territoire et les actions à mener en 2019. De faire un point sur Natura 2000, sur les équipes vertes et de redéfinir leur fonctionnement, et sur toutes les actions menées contre les espèces invasives. Les correspondants communaux ont un rôle important et nous devons faire de la sensibilisation auprès des propriétaires pour lutter contre la prolifération de l'ambroisie. C'est un devoir pour chacun et la police de l'environnement peut verbaliser.

17/05/2018 : conseil communautaire

Règlement général sur la protection des Données : mutualisation avec le SIDEC comme délégué à la protection des données.

Mise en place du comité technique : comme la CCBHS emploie 70 personnes, et que l'obligation légale de créer cette structure se fait à partir de 50 agents, il a été décidé de créer cette instance de façon paritaire avec 5 élus et 5 représentants du personnel. Les élections auront lieu le 6 décembre de cette année.

Voirie : choix des entreprises pour les ponts de Sellières /Toulouse le Château, Sellières /Mantry et Ruffey sur seille.

Tourisme : validation du règlement de la plage de Desnes, et avenant à la convention avec l'office de tourisme de pôle.

Point d'avancement sur la compétence périscolaire.

23/05/2018 : lancement travaux cimetière

Réunion avec le maître d'œuvre, et l'entreprise pour un démarrage des travaux mi-juin. Il y aura bien 2 tranches. La première permettra de mettre en place tous les réseaux de récupération des eaux pluviales et la partie du fond du cimetière et la 2^{ème} tranche en 2019 permettra de terminer la première partie. A compter de cette date l'utilisation de produit phyto sanitaire sera complètement proscrite pour tous.

23/05/2018 : COPIL élargi sur le Périscolaire

Présentation de tous les éléments avant de rendre un avis pour prendre la compétence. Tous les éléments financiers ont été présentés. Il semble malgré tout qu'il sera nécessaire d'apporter des compléments d'information sur plusieurs points. Ce dossier va passer devant la conférence des maires, ensuite devant le conseil communautaire pour une décision début septembre.

24/05/2018 : commission aménagement du territoire

Présentation de GEMAPI et de l'exercice que nous en avons fait depuis le premier janvier. Travail sur la définition de la compétence et des processus à mettre en place. Présentation de l'état d'avancement de la GEMAPI pour la création de l'EPAGE, présentation de l'état d'avancement de l'étude compétence eau et assainissement et présentation de l'état d'avancement des modifications du fonctionnement du SPANC.

5) NUMERISATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

M. le Maire expose qu'afin d'améliorer la conservation des registres en réduisant la manipulation de ces derniers, et le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes, le SIDEC propose aux communes adhérentes la numérisation de leurs registres d'état civil.

Que pour ce faire le SIDEC a adhéré à un groupement de commande coordonné par le SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée).

Que suite à l'appel d'offres réalisé par ce dernier, la Société NUMERIZE a été retenue pour les lots 1 et 2 relatifs à la numérisation et l'indexation des registres d'état civil pour un coût de 0.40 € TTC par acte.

Que les actes d'état civil seront ensuite intégrés dans le logiciel métier de la Commune par le SIDEC pour un coût de **690** €, équivalent à 3 MADS (mise à disposition des services).

PROPOSE en conséquence de procéder à la numérisation, l'indexation puis l'intégration des actes des registres d'état civil

Délibération N°01/25/05/2018		Date : 25/05/2018		
Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, Vu l'accord-cadre de fournitures courantes et de services conclu le 30/06/2017 entre le SIDEC du Jura et la SARL Numérize, relatif à la numérisation des actes, l'intégration et la conservation des registres d'état civil, et en particulier la mise au point du marché portant sur la facturation des services à chaque collectivité adhérente au SIDEC et bénéficiaire des prestations, Considérant l'intérêt de la Commune à numériser ses actes d'état civil		Le conseil, après avoir délibéré Approuve la numérisation et l'indexation des actes d'état civil pour un coût de 0.40 € par acte qui sera réglé directement à la Société NUMERIZE dans les conditions de l'accord-cadre susvisé ; - Approuve la mise à disposition de service du SIDEC ci-jointe pour l'intégration des actes numérisés dans le logiciel métier pour un coût de 690 € ; - Autorise : le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire, y compris les bons de commande ; - Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2018.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

6) CONVENTION VENTE DE BOIS ONF

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de vente groupée de bois qui pourrait être signée entre l'ONF et la commune de COMMENAILLES. Cette convention porte sur les parcelles 30af, 30r, et 31af et sur un volume de 192 m3 de bois.

Délibération N°02/25/05/2018		Date : 25/05/2018		
Vu la présentation faite. Entendu la lecture de la convention		Le conseil, après avoir délibéré accepte la convention qui porte sur les parcelles 30af, 30r, 31af pour 192 m3et mandate Mr le Maire pour la signer		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

7) CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ONF

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération relatif au contrat d'approvisionnement

Le Conseil Municipal de Commenailles donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois pour un volume prévisionnel de 192 m³ pour l'année en cours.

En application de l'article L.214-6 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application des articles L.214-7 et L.214-8 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.214-22 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Commenailles la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées. Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

Délibération N°03.25/05/2018		Date : 25/05/2018		
Vu la présentation faite Entendu la lecture du contrat d'approvisionnement		Le conseil, après avoir délibéré autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre du contrat d'approvisionnement.		

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

8) PROGRAMME DE COMMUNICATION ZERO PHYTO

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du zéro phyto la commune a engagé un plan d'action et que parmi celles-ci se trouve l'obligation de communiquer auprès des particuliers. La Fredon propose une conférence à destination des jardiniers amateurs et une exposition sur le zéro phyto pour les particuliers. Après avoir pris contact avec la Fredon il est proposé de faire une conférence pour les jardiniers amateurs le jeudi 14 juin à 18h30 et de présenter l'exposition sur le zéro phyto en 2019 en même temps qu'une animation thématique avec un jardinier amateur. Ces animations sont incluses dans le programme prévisionnel qui avait été défini avec la FREDON et l'Agence de l'eau.

Il rappelle également que suite à l'exposition « Belles et Rebelles » avec la ballade découvertes dans la nature n'a pas pu être faite en raison des conditions climatiques. Il convient donc de proposer une nouvelle date au CPIE pour reprogrammer cette animation. Le conseil après avoir regardé les différentes manifestations sur la commune propose de recontacter Mme Karas du CPIE pour confirmer le choix soit du week-end du 23/24 juin ou celui du 30 juin /1juillet 2018.

Ces deux organismes seront contactés pour mettre rapidement en place la communication nécessaire

Délibération N°4.25/05/2018		Date : 25/05/2018		
Vu les explications données par M. le Maire. Vu les propositions		Le conseil, décide de mettre en place une conférence pour les jardiniers amateurs le jeudi 14 juin à 18h30 et de présenter l'exposition sur le zéro phyto en 2019 en même temps qu'une animation thématique avec un jardinier amateur. Ces animations sont incluses dans le programme prévisionnel qui avait été défini avec la FREDON et l'Agence de l'eau.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

9) REDUCTION DE LOYER DE MME IMBERT

Monsieur le Maire informe que Amandine IMBERT, locataire depuis le 1^{er} août 2017 au 10 Place du Général Michelin, appartement au dessus de la Poste a fait part d'une consommation excessive de gaz. Monsieur le Maire présente les factures. Il explique que durant les travaux d'accessibilité du cabinet d'orthophonie et du salon de coiffure, le radiateur installé dans le couloir au rez de chaussée est alimenté par la cuve de Mme IMBERT. Durant les travaux d'accessibilité de l'ancienne poste et du salon de coiffure ce radiateur a beaucoup chauffé ce qui explique en partie la surconsommation de gaz. Il propose de faire une réduction sur le loyer de Mme IMBERT.

Le conseil après avoir débattu émet un avis favorable à cette demande après que soit réalisée une étude sur les consommations en dehors des dépassements incriminés pour définir le montant de cette réduction. Par ailleurs il faudra également vérifier l'état de l'isolation dans le grenier et envisager la pose d'une chaudière plus performante.

10) PROJET DE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente l'évolution du projet de mise en accessibilité et rénovation de la salle des fêtes. Il explique qu'en plus des travaux d'accessibilité et de la rénovation du hall et de la grande salle le projet prend en compte maintenant la petite salle (cantine) avec une rénovation de l'isolation, la mise en place d'un nouveau chauffage réversible, le déplacement du bar et l'extension de la cuisine à la place de l'ancien bar. Par ailleurs un certain nombre d'option sont prévues si nous voulons également prendre en compte certains équipements électriques vétustes.

Le projet se monterait à 182 911 € HT et avec 47 050 € HT d'option.

La première phase qui avait été déposée se montait à 98 280 € HT et faisait l'objet d'une subvention de 35 % de la DETR. Il faudra donc déposer un nouveau dossier pour la différence.

Monsieur le Maire fait également remarquer que des modifications pourront encore être apportées après avoir travaillé avec les employés municipaux et au regard des réflexions que pourront faire les conseillers.

Monsieur le Maire présente le devis pour la prestation de maîtrise d'ouvrage de Madame Cartellier à un taux de 10 % du montant des travaux et propose de monter un dossier DETR pour le montant des travaux de la deuxième phase de la salle des fêtes.

Délibération N°05/25/05/2018		Date : 25/05/2018		
Vu la présentation faite. Vu les documents mis à disposition.		Le conseil, après avoir délibéré approuve la proposition APSD du cabinet d'architecture pour un montant de 182 911 € HT et 47 050 € HT d'options soit un montant total de 229 961 € HT Accepte la proposition d'Honoraires pour la maîtrise d'œuvre au taux de 10 % du montant total des travaux		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION

15	11	11	0	0
----	----	----	---	---

11) ETUDE TOPOGRAPHIQUE RUE DU FAYS

Monsieur Gabriel PARIS présente les démarches et actions qu'il a menées pour l'étude d'aménagement des fossés d'eau pluviales de la rue du FAYS. Il présente les devis qu'il a reçu des différents géomètres. Suite à cette présentation c'est le Cabinet Vuillemey qui est retenu pour un montant de 804 TTC.

Délibération N°07.25/05/2018		Date : 25/05/2018		
Vu la présentation faite Vu les propositions des différents cabinets de géomètre		Le conseil, après avoir délibéré retient le Cabinet Vuillemey pour un montant de 804 TTC pour les relevés de la rue du Fays		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

12) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions qu'il a reçues.

Il rappelle que ce sont essentiellement les associations communales qui entrent dans le cadre de la politique de subvention mais aussi certaines associations extra communales ayant une influence en termes de services ou de bien public pour la commune. Il présente une demande de la part de l'association des lieutenants de l'ouvrier du Jura et celle du tennis club de Commenailles.

Il explique concernant le tennis que c'est maintenant de compétence intercommunale et que le dossier a été transmis à la CCBHS.

Délibération N°18 25/05/2018		Date 25/05/2018		
Vu les demandes faites. Vu les explications données. Vu les éléments présentés par les associations demandeuses.		Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'allouer la somme de 100 € à l'association des lieutenants de l'ouvrier du Jura		

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	8	2	1

13) URBANISME

Déclarations de travaux déposées : VIGOUREUX Jean : isolation par l'extérieure – 465 Rue des Erables
TUCO ENERGIE/pc FLIPPO Jean Luc : panneaux photovoltaïques – 195 Impasse du Tremblois

Déclaration de travaux acceptés : FORTIN Jean-Etienne : construction d'un abri de jardin. Rue Bugnon
VIGOUREUX Jean : isolation par l'extérieure – 465 Rue des Erables
TUCO ENERGIE/pc FLIPPO Jean Luc : panneaux photovoltaïques – 195 Impasse du Tremblois

Permis de construire déposés : ADLINE Michel : modification sur construction et nouvelle construction – hangar – 430 Rue des Piochys

Permis de construire accordé : Néant

Permis de construire annulé : BERTAND Romuald : construction d'un abri véhicule – aménagement de garages dans un bâtiment existant – 260 Route de Largillois – Le Grand Bois

14) QUESTIONS DIVERSES

-conseil municipal de jeunes : les élections auront lieu le 6 juin. Elles concerneront les CM et CM2 résidents à Commenailles, les élections du maire auront lieu le 30 juin ainsi que la mise en place du conseil.

-Projet Eolien : la société Elements viendra faire une présentation au conseil de juillet

-Cimetière : les travaux vont commencer la semaine du 22 juin 2018

-Visite locaux du progrès le mardi 12 juin 2018 à 17 heures

-Assemblée générale des communes forestières le 16 juin 2018 à 9h30 salle des fêtes de Saint Pierre. Gabriel PARIS participera

-Vente lot de chêne pour 17 890 € HT

-Vente de Produits divers bois 3230 €

-Projet vélo route voie verte. Un accord a été trouvé avec la tuilerie pour passer sur une partie du parc de stockage. Elle débouchera donc sur la route départementale et le lien avec le bourg sera renforcé.

-Note d'information agence de l'eau

-Lettre de remerciement ADMR

-Voirie : pas de travaux sur la rue Sarrazin cette année. Il est rappelé que la Communauté de Communes gère l'entretien de 600 kms de voirie et que pour cette année les demandes des communes étaient de l'ordre de 2,5 Millions d'euros pour un budget annuel prévu de 800 000 €. Le dossier sera donc représenté pour l'année 2019.

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE